

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

04/12/2012

Dossier complet le :

07/12/2012

N° d'enregistrement :

F-022-12-P-0035

1. Intitulé du projet

contournement du chemin de l'Auge à Ailly sur Noye

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom MARCEL

Prénom Marie-Hélène

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Marie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marcel Marie-Hélène

RCS / SIRET

1211810010109910010181

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
	chemin de contournement de 930 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

création d'une nouvelle desserte afin de rétablir l'accès
automobile de 720 m² et piéton aux propriétaires riverains
de 210 m²

4.2 Objectifs du projet

Demande d'expropriation de deux terrains, afin de créer le contournement du chemin de l'Auge, pour la mise en sécurité de l'entreprise Noriap.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

création d'un chemin de contournement, sur les parcelles 12 et 1 section 2L de 3 mètres de large - empiéché, stabilisé et goudronné sur 720 m².

A réaliser le plus rapidement possible sur une durée de 1 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

concerne le chemin à réaliser

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

procédure d'expropriation des deux terrains ZL 11 et 12

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

déclaration d'utilité publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
chemin de contournement - total	930 m ²
1 partie carrossable (accès véhicule d'urgence, pompier)	720 m ²
1 partie accès piétons	210 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

chemin de l'Auge
Ailly-sur-Boye

Coordonnées géographiques¹ Long. 2° 21' 12.4" Lat. 49° 45' 24.4"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2° 21' 52.1" Lat. 49° 45' 00.5"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

travaux réalisés par la commune

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Fraiche

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

P.O.S - plan occupation des sols

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Je ne sais pas -

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan situation - tracé du chemin de contournement -
- Notice explicative

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Ailly sur Noye

le. 29 Novembre 2012

Signature





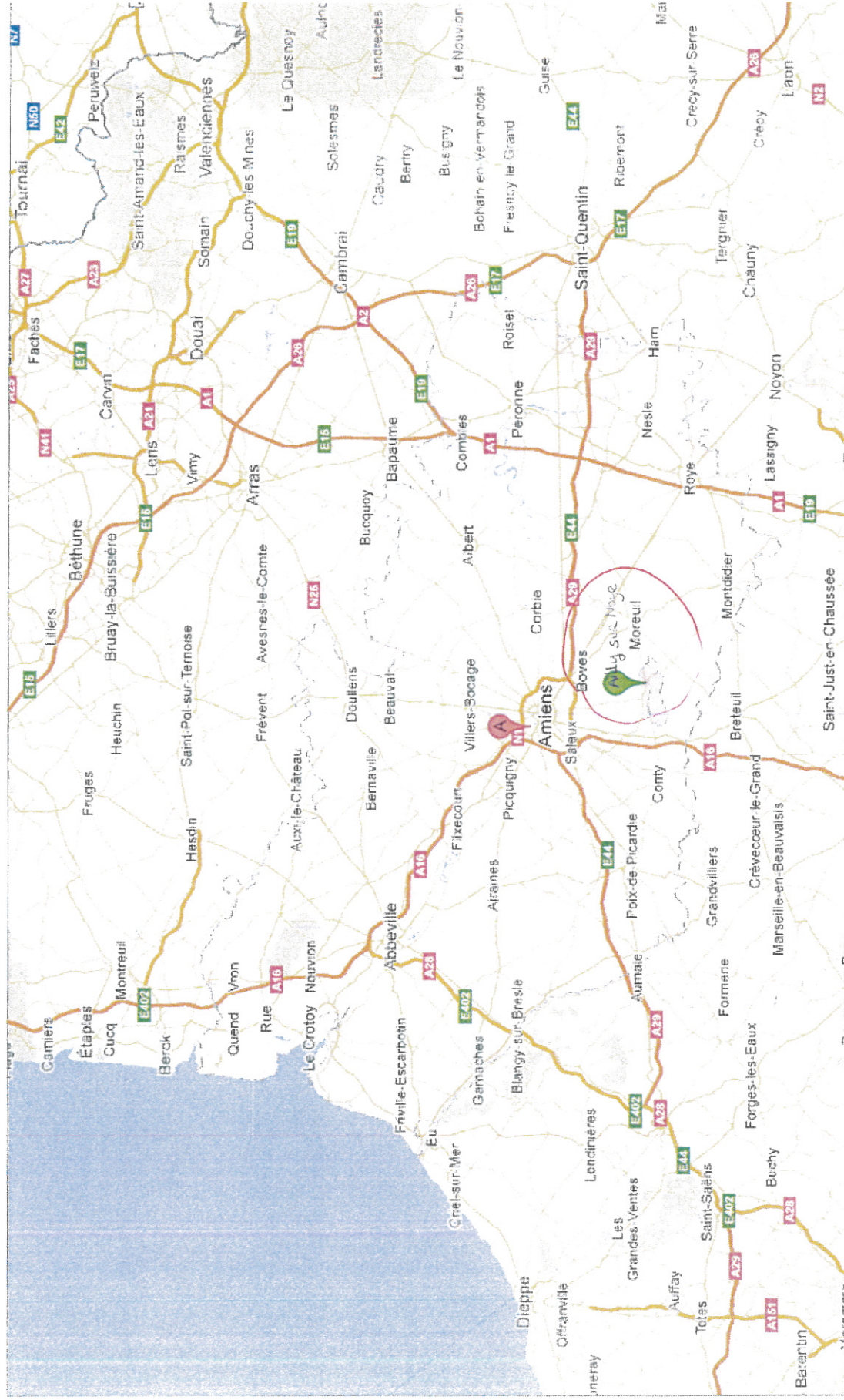
Longitude :
Latitude :

2° 21' 12.7" E
49° 45' 24.4" N

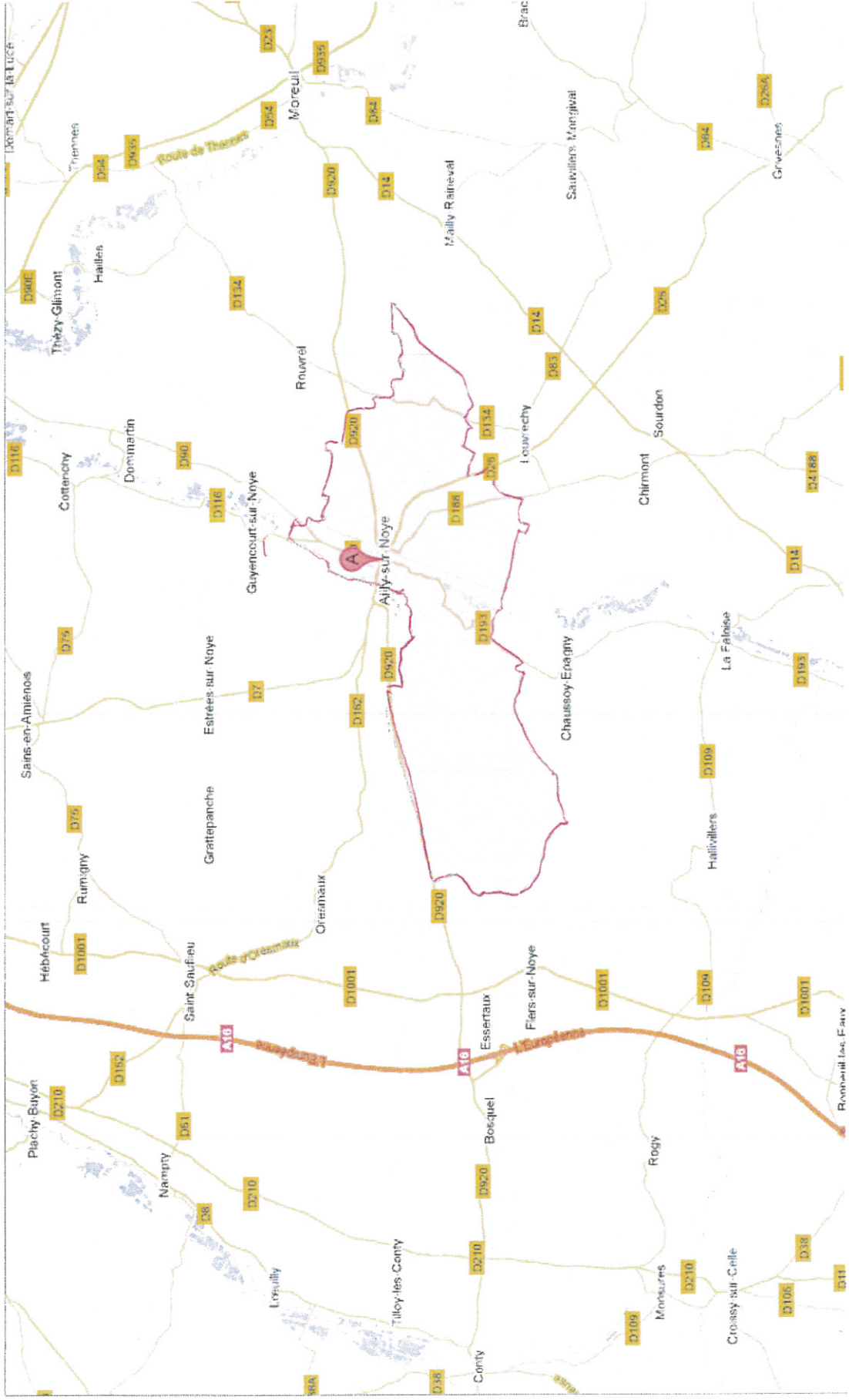




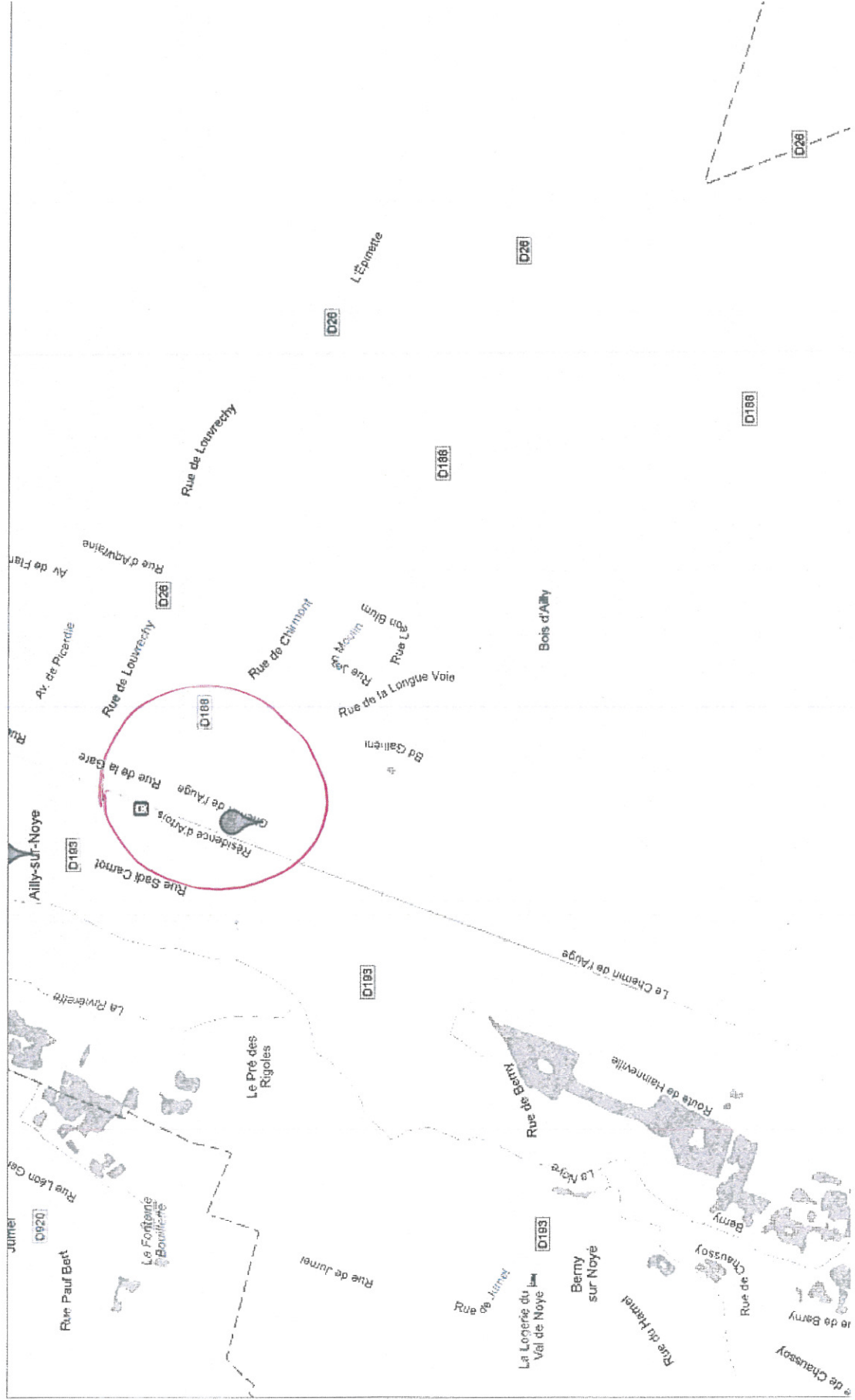
Pour restituer le niveau de détail visible à l'écran, cliquez sur le lien Imprimer à côté de la carte.

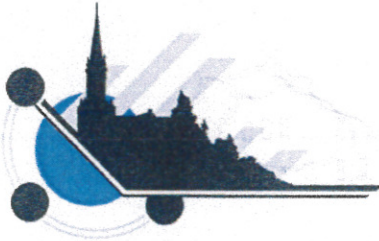


Pour restituer le niveau de détail visible à l'écran, cliquez sur le lien Imprimer, à côté de la carte.



Pour restituer le niveau de détail visible à l'écran, cliquez sur le lien Imprimer à côté de la carte.





Commune d'AILLY sur NOYE

Mise en Sécurité du site NORIAP

Contournement du chemin de l'Auge

Et procédure d'expropriation

des parcelles ZL 11 et ZL 12

NOTICE EXPLICATIVE

Les silos exploités par la société NORIAP à Ailly sur Noye en tant qu'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont soumis à autorisation pour le stockage de céréales. Compte tenu de la mise en place des mesures de maîtrise des risques des zones d'effet ont été définies : zone forfaitaires et zones d'effets (létaux, létaux irréversibles et irréversibles).

Pour chacune de ces zones, des règles d'éloignement (50mbar) par rapport aux habitations et voies ferrées déterminent le droit d'exploitation. De plus, NORIAP doit prendre « toutes dispositions afin que les personnes non autorisées ou en dehors de toute surveillance ne puissent avoir accès aux installations ». Cette obligation découle de l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2009, portant sur l'encadrement du fonctionnement de cet établissement par des prescriptions complémentaires afin d'assurer la protection des intérêts mentionnées à l'article L511-1, titre 1^{er}, livre V du Code de l'Environnement.

Le site est coupé en deux par le chemin de l'auge, voie communale se poursuivant en chemin rural vers le stade de sports mécaniques. De plus, les silos sont longés de très près par la voie ferrée assurant la liaison Paris-Amiens. Aussi, compte tenu des caractéristiques de cette emprise, en l'état actuel la société ne peut procéder à la clôture de ses installations en respectant le périmètre de 50 mbar.

C'est pourquoi, la société NORIAP a entrepris l'acquisition des portions de parcelles incluses dans ce périmètre. Un accord de principe a été conclu avec la commune, propriétaire de fait, afin de procéder à l'aliénation de la partie du chemin de l'auge qui entre dans le périmètre de sécurité (entre angles des parcelles AH13 et ZL44 f, points A et B sur plan ci-après) par échange avec la propriété sise rue Damour, cadastrée AI 55, 56, 57, 204 et 207.

Il devient donc indispensable de créer une nouvelle desserte qui passera au large du périmètre de l'entreprise, afin de rétablir l'accès automobile et piéton aux propriétaires riverains.

Ce projet modifiant les fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie communale dite chemin de l'Auge, une enquête publique préalable a été organisée sous le contrôle d'un commissaire enquêteur qui, dans son rapport d'enquête, a rendu un avis favorable à la réalisation du projet. Tout en améliorant la sécurité des personnes et des véhicules, le chemin de contournement « évite ainsi que le chemin de l'auge ne devienne une voie sans issue ».

Le chemin de contournement sera carrossable jusqu'à l'entrée de la propriété JACQUINOT, puis piétonnier. Les agriculteurs riverains disposeront d'un pass mis à leur disposition par NORIAP qui leur permettra de continuer à utiliser le chemin déclassé à toute heure du jour et de la nuit.

Pour ce faire, le chemin de contournement doit partir du chemin de l'auge, passer par les parcelles ZL12, ZL11, AH9 et enfin AH44 (voir plan joint – tracé rouge) avant de rejoindre à nouveau le chemin de l'Auge.

La parcelle AH44 va être achetée par la Commune à RFF, son propriétaire. La signature de la vente doit se faire dans les prochains jours. Les parcelles ZL 11 et 12 sont laissées en l'état d'abandon manifeste (voir photographies). C'est la collectivité qui se charge de l'entretien de leur périphérie. Les propriétaires ne sont pas connus des services municipaux.

Le 9 février 2012, à la demande écrite de la Commune, la Direction Générale des Finances Publiques, a répondu que les propriétaires des parcelles ZL 11 et 12 n'étaient pas imposables et ne donnaient donc lieu à aucune émission de rôle sur ces parcelles.

Par lettre recommandée, la Commune a contacté Mr Jean BOMPART domicilié 21, Lou Pardigou – 83560 Saint Julien, propriétaire de la parcelle ZL11, pour lui proposer d'acheter son terrain. Sans réponse de sa part, la Commune a interrogé la mairie de son lieu de résidence qui a confirmé que Mr BOMPART était bien un de ses administrés. Le policier municipal de St Julien est allé au domicile de cette personne pour lui demander de contacter le secrétariat général d'Ailly sur Noye, sans résultat à ce jour.

Pour la parcelle ZL12 appartenant à Mr Adrien BAILLET, le dernier domicile connu est Sains en Amiénois, sans plus de précisions sur son adresse précise. Le courrier recommandé avec avis de réception adressé le 6 mars 2012 est revenu avec la mention non distribuable. La mairie de Sains en Amiénois a confirmé que cette personne est inconnue dans la commune. N'ayant aucune information sur la date et le lieu de naissance de Mr BAILLET, les recherches se sont avérées négatives.

Parallèlement les informations sur les propriétaires de ces parcelles ont été vérifiées auprès du service des cadastres, mais aussi du bureau de conservation des hypothèques.

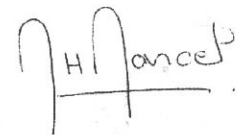
Aucun accord n'étant possible avec les propriétaires de ces parcelles et ce projet étant indéniablement d'utilité publique, la Collectivité souhaite donc que soit lancée une procédure d'expropriation. En effet, aux vues de tous les éléments, cette procédure n'aura pas, pour les propriétaires, des conséquences disproportionnées par rapport à l'objectif d'utilité public poursuivi. L'atteinte à la propriété privée est justifiée par la nécessité mettre en sécurité un site classé ICPE et l'obligation de libre circulation et accès à des propriétés privées.

De plus, le POS indique que seules des constructions à usage agricole sont autorisées sur ces parcelles. Or, leur taille ne permet aucune construction ou exploitation.

C'est un souci constant de sécurité et de réduction des troubles, c'est la volonté de permettre à l'entreprise NORIAP de se mettre en conformité avec la loi qui amène la Commune d'Ailly sur Noye à demander de déclarer d'utilité publique le contournement du chemin de l'Auge et donc de prononcer l'expropriation des deux terrains non exploités et laissés en état d'abandon par leurs propriétaires afin de mener à bien cette opération d'aménagement et d'équipement public concourant à l'intérêt général.

Le Maire

Marie-Hélène MARCEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. H. Marcel', written over a horizontal line.

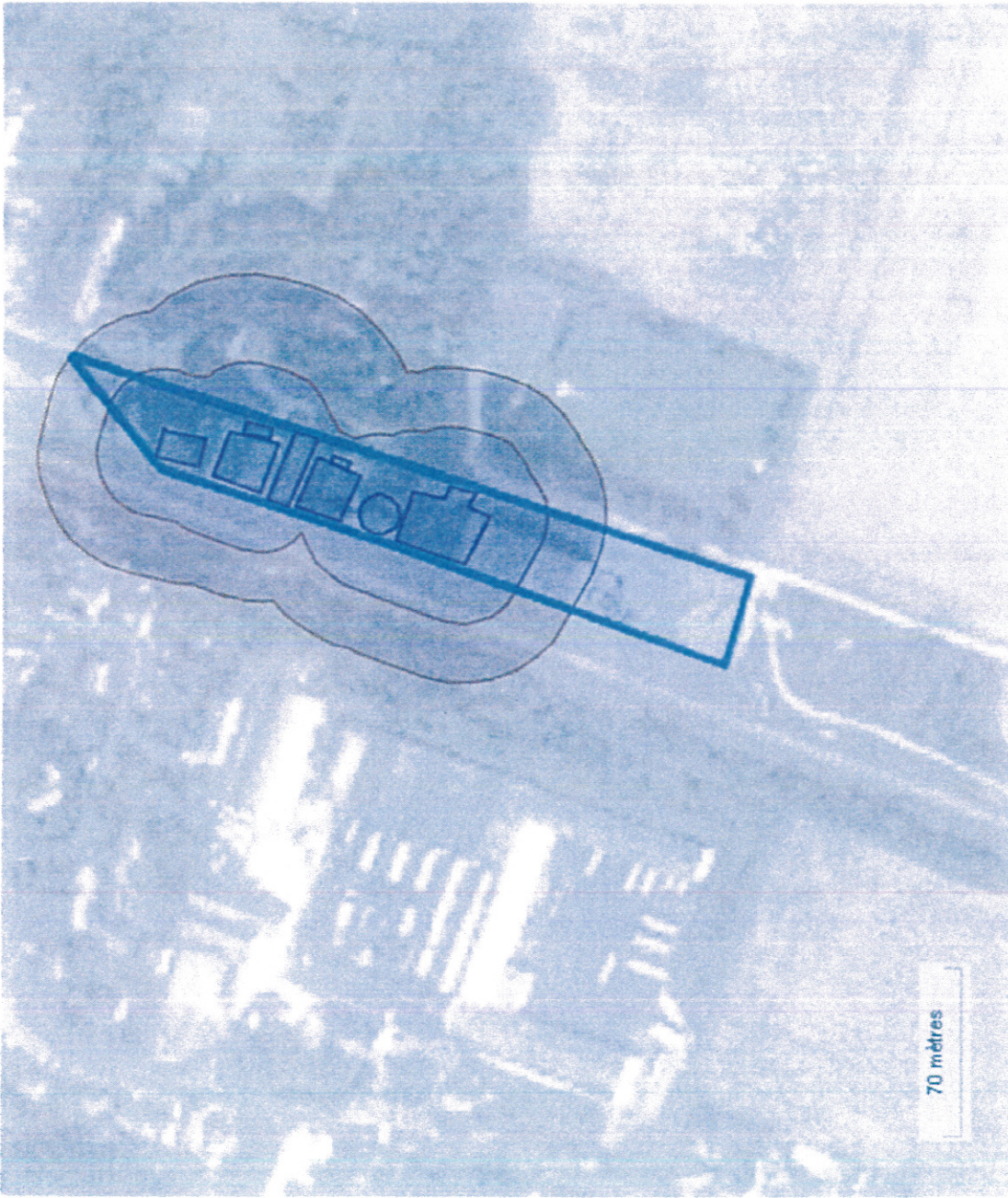
Plan de Situation :



Plan cadastral :



5



- Commune
- Département 60
- Département 80
- zone forfalaire
- 1er ainea. art6
- 2eme ainea. art6
- Installations Classées
- Etablissements

4



Échelle : 1 : 4000

Longitude : 02° 21' 55.1" E / Latitude : 49° 45' 04.9" N

© IGN 2012 - www.geoportail.fr/mentionslegales/

Chemin d'accès à la
propriété Jacquinot

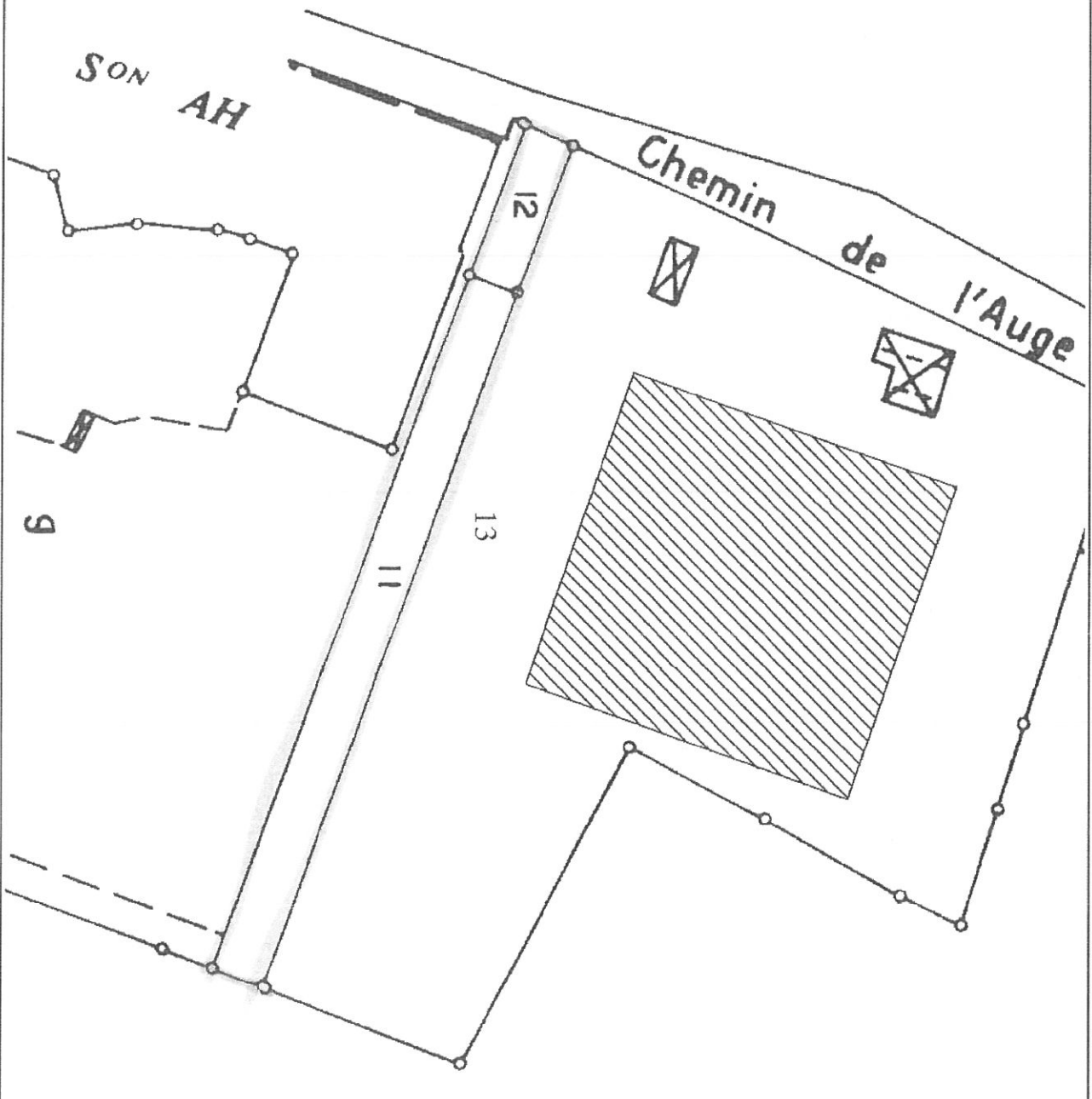
Chemin de contournement

Chemin piéton à compléter

10

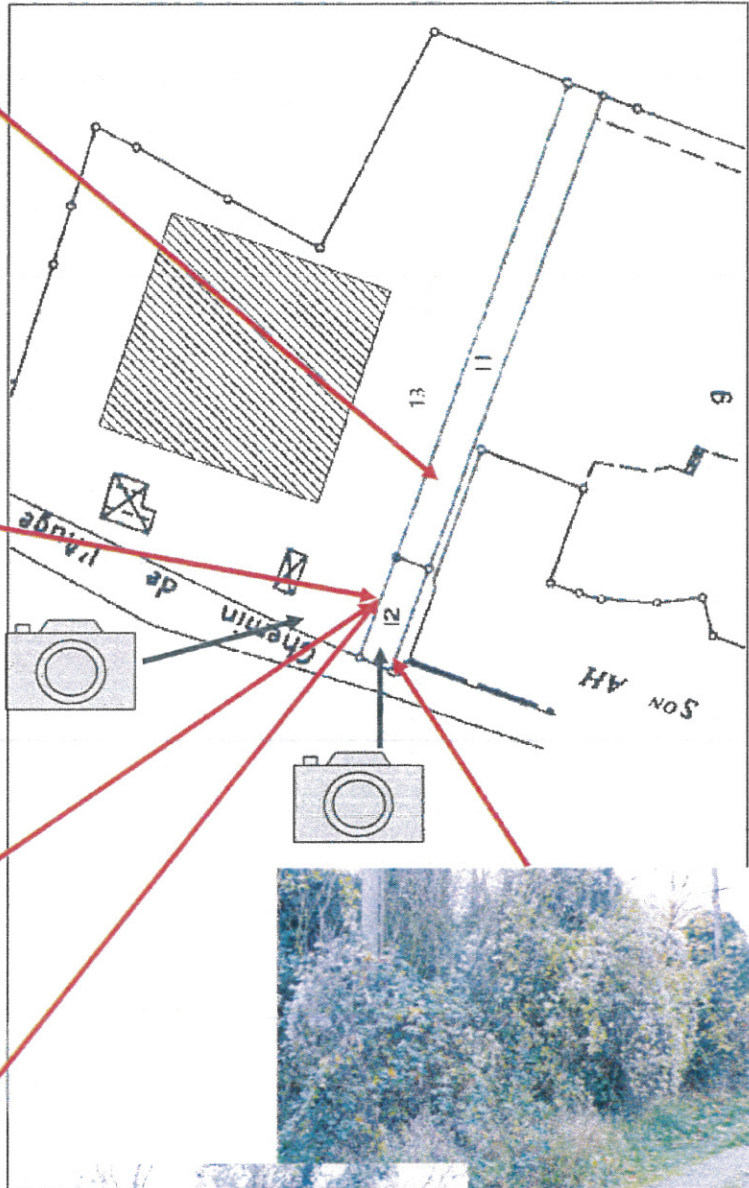
Zection ZL

11-
12



11

État des parcelles ZL 11 et 12



Photos prises depuis le chemin de l'auge

Département :
SOMME

Commune :
AILLY-SUR-NOYE

Section : ZL
Feuille : 000 ZL 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 29/11/2012
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : Lambert I
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
AMIENS

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

légende:

chemin carrossable \Rightarrow de 3 mètres de large
de 20 m de long - émulsion
- double gravillonnage
jusqu'à l'entrée de Mr. M. Jacquinet
* chemin piétons \Rightarrow de 1,40 mètre de large
de 810 m de long - fort venant - calcaire
 \Rightarrow dépense total environ 5320€

